

L'an deux mil vingt-cinq, le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chouzelot s'est réuni au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian MESNIER, Maire, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Étaient présents : Christian MESNIER, Didier BAILLY, Sylvie PERRIN, Malory GALMICHE, Marie Jeanne JEANNIN, Claudine GUINET, Danièle STADELMANN,

Étaient absents excusés : Thierry GUINET (procuration donnée à Claudine GUINET, Vincent GUINET (procuration donnée à Marie Jeanne PRILLARD).

Était absent: Sébastien MÂLE

Secrétaire de séance : Claudine GUINET

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Nomination de l'agent recenseur
3. Devis viabilisation parcelle ZK63
4. Fixation du montant de la subvention pour l'achat d'un nouveau fauteuil roulant d'une habitante
5. Suite donnée par la commune à la demande de délibération motivée concernant le PC de Mr SAGE
6. Délibération avis extension périmètre Natura 2000
7. Demande de subvention pour les voyages scolaires des classes du collège
8. Point sur le projet de réhabilitation du réseau d'eau potable (montant travaux, subventions).
9. Signature convention trial (fixation tarif location parcelle 12)
10. Questions diverses

Séance ouverte à 20h05

1/ Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 septembre 2025 est validé à l'unanimité des membres. Il est précisé concernant le chapitre 5 (schéma de distribution en eau potable) que des modifications pourront être apportées à ce document si les travaux d'eau potable programmés en 2026 entraînent des modifications du schéma de distribution.

2/Nomination de l'agent recenseur

Le conseil municipal, après analyse des candidatures reçues pour le poste d'agent recenseur décide à l'unanimité des membres de retenir la candidature de M Gaspard BONDY. Il sera convoqué en mairie afin d'échanger avec le coordonnateur communal du recensement Mme Sylvie PERRIN.

3/ Devis viabilisation parcelle ZK63

L'EPF est en train de se renseigner pour nous communiquer une estimation de tarif au m2 pour la parcelle ZK63. Une fois le tarif connu, des réunions seront organisées et l'EPF fera une proposition aux propriétaires de la parcelle.

Pour information, le coût de la viabilisation de cette parcelle en 6 parcelles serait d'environ 195 400€ HT.

4/ Fixation du montant de la subvention pour l'achat d'un nouveau fauteuil roulant d'une habitante

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de subventionner l'achat d'un fauteuil roulant pour une habitante de la commune à hauteur de 500€.

5/ Suite donnée par la commune à la demande de délibération motivée concernant le PC de Mr SAGE

Le conseil municipal décide de ne pas rédiger de délibération motivée pour le PC de Mr Sage car selon le bureau d'étude en charge de la carte communale, il serait plus judicieux d'attendre que la nouvelle carte communale et le nouveau réseau d'assainissement soient en place.

6/ Délibération avis extension périmètre Natura 2000

Le projet de l'extension du périmètre Natura 2000 sur le territoire Loue Lison est soumis au vote du conseil municipal de toutes les communes du territoire, même si la commune n'est pas concernée par cette modification (ce qui est le cas pour Chouzelot). Le conseil municipal décide de donner un avis défavorable à cette extension (une voix pour l'extension, trois voix contre l'extension et 5 abstentions).

7/ Subventions voyages scolaires

La directrice du collège a sollicité par courrier la commune pour une participation financière aux voyages programmés pour les collégiens. Le conseil municipal décide de verser 60€ (2 voix contre, 7 voix pour).

8/ Point sur le projet de réhabilitation du réseau d'eau potable

Le bureau d'étude a affiné les coûts des travaux projetés. Sur ce vaste projet, la partie assainissement est estimée à 1 181 652€ HT soit 1 387 529€ TTC (ces travaux seront réglés par la CCLL puisque la compétence assainissement lui a été transférée). En ce qui concerne la partie eau potable, le coût travaux est estimé à 773 858.33€ HT soit 928 629€ TTC. L'Agence de l'eau, sollicitée pour subventionner ces travaux a malheureusement répondu défavorablement. Les travaux pourront être subventionnés par le Département du Doubs à hauteur de 15% du montant HT. Selon ces estimations, le reste à charge pour la commune serait de 657 779.59€.

Pour information, 13 363m3 d'eau ont été consommés en 2024 par les 139 clients SAUR comptabilisés sur la commune.

9/ Signature convention trial (fixation tarif location parcelle 12)

L'ONF s'est aperçu que le trial club utilisait la parcelle 12 sans convention valide depuis février 2023. En effet, la convention arrivait à échéance le 27/02/2023 et n'a pas fait l'objet d'un renouvellement.

Il est donc nécessaire de rédiger une convention qui prendra effet au 01/10/2025 jusqu'au 30 septembre 2028 en précisant dans ladite convention que les années 2023 et 2024 non facturées feront l'objet d'une facturation en 2025.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'autoriser le Maire à signer cette convention et conserve la redevance annuelle à 200€.

10/ Questions diverses

-Le SYDED a adressé à la mairie une lettre l'informant de la mise en place d'un contrat de chaleur renouvelable territorial. Ce dernier vise à soutenir les communes dans le remplacement des systèmes de chauffage utilisant des énergies fossiles par des solutions plus écologiques comme les chaudières à bois, la géothermie ou le solaire thermique. Le conseil municipal sollicite des informations plus précises concernant ces subventions (somme attribuée) et le coût de la mise en place d'un système de chauffage commun pour les trois appartements municipaux du 6 rue Charles Prillard.

-Pompage dans la Loue : le coût de l'installation d'une nouvelle zone de pompage est de 13788.84€ TTC. Une réunion sera organisée en mairie avec les agriculteurs.

-Incivilités : Un dépôt sauvage a été identifié par Didier BAILLY au MontGardot derrière le monument (déchets partiellement brûlés). Une plainte a été déposée en gendarmerie par le Maire. Les élus bénévoles devront nettoyer le site et emmener le reste des déchets non brûlés à la déchèterie.

-Site Aux Chocheux : Un ferrailleur interviendra aux environs du 15 octobre pour récupérer les ferrailles présentes sur site.

-Colonne à verre : Comme convenu lors des conseils précédents, une colonne à verre sera installée sur le parking de l'arrêt de bus situé en face de Coccinelle. L'entretien sera assuré par Marie Clothilde, notre agente technique.

Fin de la séance à 23h

Prochain conseil le 05/11/2025

Tableau récapitulatif des délibérations prises lors du conseil municipal :

2025-37	Nomination agent recenseur
2025-38	Subvention pour achat fauteuil roulant
2025-39	Avis sur l'extension du périmètre Natura 2000
2025-40	Subvention voyage scolaire
2025-41	Convention trial

Christian MESNIER, Maire



Sylvie PERRIN, secrétaire de séance



